

SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 08/11/2021 Date de révision: 01/04/2021 Remplace la version de: 16/12/2020 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG
UFI : 5T8E-42VW-RA24-Y843
Code du produit : 250107660/250107025

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Matériau de rembourrage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.
Droogdokkenland , 8
5026 SR Tilburg – Noord-Brabant
Nederland
T 013 - 545 3118
sales@glue-u.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Composant	
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant	
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE(541-02-6)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE(540-97-6)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE(556-67-2)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Remarques : Contient des polydiméthylsiloxanes avec des groupes fonctionnels, des charges et un pigment de couleur
Contient un composé complexe de platine

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
PARAFFIN OIL	N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8 N° REACH: 01-2119487078-27	5 – 10	Asp. Tox. 1, H304
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5))	N° CAS: 541-02-6 N° CE: 208-764-9 N° REACH: 01-2119511367-43	< 0,5	Non classé
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6))	N° CAS: 540-97-6 N° CE: 208-762-8 N° REACH: 01-2119517435-42	< 0,5	Non classé
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Octamethylcyclotetrasiloxane (D4))	N° CAS: 556-67-2 N° CE: 209-136-7 N° Index: 014-018-00-1 N° REACH: 01-2119529238-36	< 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 4, H413

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau ou un collyre.
Premiers soins après ingestion : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Boire l'eau à petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune donnée supplémentaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Coordonner l'équipement de lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Non inflammable. La vapeur peut former un mélange explosif au contact de l'air.

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.
- Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour la protection personnelle et pour refroidir les vaisseaux exposés. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Collectez séparément l'eau d'extinction contaminée ; celle-ci ne doit pas atteindre le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Traiter les déchets absorbés comme décrit dans le chapitre sur l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucune mesure spécifique nécessaire.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est requise.
- Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les aliments et les boissons.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Métal en poudre.
- Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker en association avec des acides, des bases, des métaux en poudre tels que des oxydes métalliques (stimulation de la libération d'hydrogène).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

En cas de manipulation à ciel ouvert, des installations avec une ventilation d'extraction locale doivent être utilisées. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et à l'huile qui couvrent complètement la peau. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. EN 1149. EN 340. EN ISO 13688. EN-13034/6

Protection des mains:

Lors de la manipulation d'agents chimiques, seuls des gants de protection chimique avec un marquage CE comprenant un numéro de test à quatre chiffres peuvent être portés. Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Porter des gants appropriés. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Le temps de pénétration du matériau des gants mentionné >30 - < 60 minutes. Epaisseur du matériau : >= 0,38

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet / demi / quart (EN 136/140). Type ABEK-P2 (filtre combiné pour gaz, vapeurs et particules, code couleur: marron / gris / jaune / vert / blanc)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Couleur	: Bleu(e).
Apparence	: Pâte.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas assez.
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas assez.
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas assez.
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas assez.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode DIN 51755
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C Méthode DIN 51794
Température de décomposition	: > 180 °C
pH	: Pas assez.
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 1400000 mPa·s Méthode Viscosité Brookfield
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Eau: Pas assez. Ethanol: Pas assez. Ether: Pas assez. Acétone: Pas assez. Solvant organique: Pas assez.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas assez.
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: < 10 hPa @ 20 °C
Densité	: 1,5 g/cm³ @ 20 °C Méthode DIN 51757
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas assez.
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable à des températures ambiantes normales et lorsque utilisé conformément aux recommandations.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Température > 150 °C.

10.5. Matières incompatibles

Ne se combine pas avec des acides, des bases, des alcools, des poudres métalliques ou des oxydes métalliques (favorise la libération d'hydrogène).

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Hydrogène. À une température d'env. 150 °C une petite quantité de formaldéhyde peut être libérée par dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le produit. Pour les produits de composition comparable, une valeur de DL50> 5000 mg / kg (orale, rat) a été trouvée.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h
Source	OECD

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

DL50 orale rat	> 24100 mg/kg Source : GESTIS
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Méthode : OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	8,67 mg/l/4h Méthode : OECD 403

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

DL50 orale rat	4800 mg/kg Méthode : OECD 401
DL50 cutanée lapin	> 2400 nl/kg Méthode : OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	36 mg/l/4h Méthode : OECD 403 Source : GESTIS

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas assez.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas assez.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Indications complémentaires : Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit n'est pas écotoxique.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l Source : OECD
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Source : OECD

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

CL50 - Poisson [1]	> 16 µg/l Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) système d'écoulement (méthode ocde 204)
CE50 - Crustacés [1]	> 2,9 µg/l Daphnia magna (puce d'eau)(méthode OCDE 202)NOEC
CE50 96h - Algues [1]	Pseudokirchneriella subcapitata > 12 µg/l (méthode OCDE 201)
Indications complémentaires	Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

Biodégradation	31 % OECD 301F/ISO 9408/EEC 92/69/V C.4-D 28d
Indications complémentaires	Non facilement biodégradable. selon les critères de l'OCDE

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Biodégradation	3,7 % 29d
Indications complémentaires	Non facilement biodégradable. selon les critères de l'OCDE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Pas assez.
Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'a pas été testé.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,1
------------------------------------------------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Mobilité dans le sol	Le produit n'a pas été testé
----------------------	------------------------------

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Résultats de l'évaluation PBT

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) et est inclus dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Cependant, selon notre connaissance de l'art, le D6 ne peut pas être comparé à des substances connues persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) et / ou vPvB. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone indique que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D6 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D6 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes.

Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels définis à l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances vPvB et est inclus dans la liste candidate des SVHC. Cependant, selon nos connaissances de l'art antérieur, le D5 n'est pas comparable aux substances PBT et / ou vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone montre que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D5 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D5 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes vivants.

L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) répond aux critères actuels définis à l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances PBT et vPvB et est inclus dans la liste candidate des SVHC. Cependant, selon nos connaissances de l'art antérieur, le D4 n'est pas comparable aux substances PBT et / ou vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone indique que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D4 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D4 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes vivants.

Composant

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE (556-67-2)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Rinçage abondant à l'eau. Les contenants/emballages vides doivent uniquement être envoyés pour recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.4. Groupe d'emballage				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.5. Dangers pour l'environnement				
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
40.	OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.
70.	DECAMETHYLCYCLOPE NTASILOXANE ; OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE	Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) ; Décaméthylcyclopentasiloxane (D5)

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Decaméthylcyclopentasiloxane (D5) (EC 208-764-9, CAS 541-02-6), Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6), Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) (EC 209-136-7, CAS 556-67-2)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Autres informations, restrictions et dispositions : Attention :Conseils supplémentaires 850/2004/EC, 79/11/EEC, 689/2008/EC. légales

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK): 1 (D) Peu dangereux pour l'eau

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2 : WGK: 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SHUFILL HOOFPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
WGK:	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme). Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, ils ne garantissent pas les propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

SHUFILL HOOPACKING GREEN SHORE MEDIUM (B) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.